

**PRIX DU PELERINAGE par jeune : 200€ pour une inscription avant le 10 décembre
300€ à partir du 11 décembre (200€ pour les fratries)**

Chèques à l'ordre de « pastorale des jeunes ». Possibilité de payer en 3X par chèque.
Préciser les dates d'encaissement au dos des chèques.

Ce prix comprend : le transport en car grand tourisme – Rome A/R, la pension complète, les frais de certaines visites (catacombes...), les transports dans Rome, les frais demandés aux pèlerins, les frais d'animation, l'assurance.

Important : En cas de dédit moins d'un mois avant la date de votre séjour, 40 % du montant total de la facture sera due et non remboursable. Pour une annulation dans la dernière semaine, la totalité du séjour sera due et non remboursable.

INSCRIPTION :

DATE LIMITE : 31 janvier 2025

Père Sœur M Mme Mlle

NOM : _____ Prénom : _____ Classe : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Date de naissance : / / Aumônerie ou Paroisse (le cas échéant) : _____

N° téléphone : _____ N° portable : _____

Courriel/Mail de contact : _____

DONNEE PERSONNELLES :

En renvoyant cette fiche, je transmets des données personnelles liées à ce pèlerinage :

- j'autorise l'Association diocésaine de La Rochelle et Saintes à collecter et utiliser mes données personnelles.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine La Rochelle et Saintes à collecter et utiliser mes données personnelles.

DROIT A L'IMAGE :

- j'autorise l'Association diocésaine de La Rochelle et Saintes à utiliser mon image.
- je n'autorise pas l'Association diocésaine de La Rochelle et Saintes à utiliser mon image.

Date et signature du représentant légal :

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné (nom et prénom).....

Père-Mère - Tuteur

Adresse :

.....

Code postal : Ville

Téléphone

N° de carte vitale

Autorise mon fils, ma fille (nom, prénom et date de naissance du mineur)

.....

A participer au pèlerinage diocésain à Rome organisé du 24 février au 01 mars 2025

- Je l'autorise à participer aux activités prévues pour les jeunes
- En cas d'extrême urgence, j'autorise le directeur du pèlerinage, ou le représentant mandaté par lui à faire procéder à toutes les interventions médicales ou chirurgicales qui s'avèreraient absolument nécessaires pour la santé de mon fils – ma fille
- Je demande à être avisé dès que possible à l'adresse mail suivante :.....

..... avec téléphone.....

Fait à le.....

Faire précéder la signature de la mention « BON POUR AUTORISATION »

MERCI DE FAIRE PARVENIR AVEC CE DOSSIER :

- Photocopie de la carte d'identité / passeport en cours stricte de validité
- Carte européenne d'assurance maladie (à demander à votre caisse d'assurance maladie)
- Autorisation de sortie du territoire (elle doit être accompagnée d'une copie de la pièce d'identité de celui qui donne l'autorisation)

Dossier complet à renvoyer :

- Par mail à jeunes@diocese17.fr
- Par courrier à : Pastorale des jeunes, 6 allée du séminaire, 17100 Saintes.

Pour qu'un mineur puisse participer au pèlerinage sans la présence de ses parents (père-mère-tuteur) il est nécessaire que soit fournie une autorisation signée par l'un des parents au moins ou la personne qui a effectivement la garde du mineur, en application des articles 108-2 et 371-3 du Code civil. Cette autorisation parentale transfère automatiquement à l'organisateur du pèlerinage la responsabilité civile sur mineur.

Assurance du pèlerinage : MUTUELLE ST CHRISTOPHE

Pèlerinages diocésains, Maison diocésaine 6, allée du Séminaire 17100 SAINTES

Membre de l'A.N.D.D.P.

17110024

immatriculation IMO

Un mail avec les horaires et adresses précis sera envoyé autour du 31 janvier à tous les inscrits. Pour plus d'information, je peux contacter jeunes@diocese17.fr

LISTE DES AFFAIRES NECESSAIRES (non exhaustive)

- 2 Pique-niques pour le 24 février
- Chaussure et affaires de marche
- De quoi s'habiller pour la semaine (merci de ne prévoir que des tenues décentes pour une semaine où nous allons vivre en collectivité)
- Affaires chaudes et de pluie
- Affaires de toilettes
- Affaires de nuit
- Sac de couchage ou draps
- Un chapelet
- Une bible
- Un petit **sac à dos** pour mettre le repas de la journée
- De quoi écrire, prendre des notes
- Son sourire et sa bonne humeur 😊

A noter,

Afin de vivre au mieux cette démarche de pèlerinage et de profiter de ce moment ensemble, les portables et autres appareils électroniques (tablettes, Ordinateurs etc...) ne sont pas autorisés. Ils seront récupérés au début du pèlerinage puis restitués à la fin. D'autant qu'il y a beaucoup de pickpocket. En cas de besoin vous pouvez nous joindre à tout moment.

Il n'est pas autorisé de fumer / vapoter.

Il est rappelé que tout comportement contraire à la loi entraînera le renvoi immédiat du jeune à la charge des parents. Un comportement dangereux ou gravement irrespectueux (moqueries, violence, refus de consignes de sécurité...) pourra également entraîner le renvoi.

Contacts :

En cas de besoin, vous pouvez contacter les responsables du pèlerinage :

- 06.29.50.93.50. / jeunes@diocese17.fr